

Seize animaux saisis dans des conditions effarantes chez une récidiviste d'Isières



isolée afin de minimiser les nuisances pour leurs concitoyens, les deux femmes n'ont en dépit des maltraitances systématiques jamais écopé d'une interdiction de détenir des animaux.

Le cas, pourtant, est exemplairement grave: l'état des lieux (maison bourrée de déchets, reliefs alimentaires en état de putréfaction avancée, sol souillé par les excréments humains et animaux, puanteur infecte planant sur les lieux) n'est rien à côté du sort des victimes collatérales: les saisies précédentes avaient notamment révélé un Border Collie dévoré jusqu'au sang par les puces, un chien agonisant sans eau ni nourriture dans une cage à lapins tapissée de 15 centimètres d'excréments et de déchets alimentaires moisis, des chats affamés attachés par des lattes aux pieds des lits, un chien mort d'inanition se décomposant

Animaux en Péril a saisi le mercredi 20 avril un Berger allemand, six lapins, un cobaye et neuf chats (six adultes et trois chatons) au domicile d'une personne qui n'en est pas à ses premiers démêlés avec l'association, puisqu'il s'agit de la troisième saisie effectuée à son domicile; au total, près de 90 animaux ont désormais été évacués.

Les victimes, cette fois encore, étaient détenues dans des conditions indescriptibles: le chien, enfermé dans un minuscule cagibi de planches et nourri de boîtes de conserves encore fermées, s'est brisé ou arraché toutes les dents en déchiquetant le métal. Il n'a jamais bénéficié du moindre contact humain et est toujours inapprochable à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Les lapins, enfermés dans des clapiers de fortune à l'intérieur de la maison, ont les pattes prolongées par cinq monstrueux centimètres de griffes qui n'ont pu s'user sur le sol mou des cages, recouvert (comme les parois et les barreaux) par des couches successives d'excréments. L'arrière-train des animaux est également

souillé de déjections agglutinées. Le cobaye est dans un état similaire.

Les chats et chatons pataugeaient dans leurs excréments à l'intérieur d'une pièce à l'atmosphère irrespirable. Tous sont d'une maigreur désolante, rachitiques, à demi sauvages, et présentent des parasitoses graves (puces, vers) ainsi qu'un état général catastrophique. Deux d'entre eux sont décédés d'un coryza aigu.

La propriétaire, une personne déficiente et marginale aussi crasseuse que sa maison, vivait lors des premières interventions avec sa mère (décédée depuis) qui lui ressemblait en tous points. Les deux cas sociaux avaient sinistré une précédente habitation avant d'en être expulsées suite aux plaintes du voisinage. Déplacées dans une maison

au bout d'une laisse reliée à un piquet, des cadavres de volailles, et un chiot de quelques mois reclus dans une cage placée dans un placard sans lumière.

Une nouvelle plainte a été déposée par Animaux en Péril (les précédentes sont demeurées sans suite), et il reste à espérer que des mesures concrètes seront adoptées afin de ne pas ajouter un quatrième épisode à la série d'Isières.



